

**Notre expérience,
des résultats !**



Notre expérience, nos engagements

*Pour l'ABSyM, **construire la médecine de demain**, c'est continuer à défendre les médecins et les patients. Nous ne sommes pas là pour faire plaisir au politique ou aux mutuelles. Nous sommes là pour défendre une médecine qui part des valeurs et des intérêts des médecins et des patients. Nos engagements en quelques mots :*

■ ATTRACTIVITÉ

Nous nous engageons à nous battre pour continuer la **revalorisation** déjà engagée ces dernières années sur base d'une rémunération à l'acte, pour rétribuer correctement la disponibilité des médecins, pour aider les femmes à exercer leur métier dans des conditions correctes (en exigeant par exemple des titres services), pour accorder aux médecins en formation une rémunération décente.

■ LIBERTÉ

Nous nous engageons à défendre la **liberté d'engagement**, qui est un de nos acquis essentiels et qui est la seule voie qui nous donne un pouvoir de décision réel dans le système des soins de santé. La possibilité de fixer ses honoraires selon leur valeur réelle a pu être maintenue grâce à notre force de persuasion, alors que les suppléments de chambre ont été largement limités en hôpital. Nous veillerons sans relâche à ce que la liberté de choix du médecin par le patient ne soit pas entamée par des systèmes d'inscription obligatoire ou d'échelonnement imposé.

■ RESPECT

Tous les médecins ont droit à trouver un **équilibre entre l'exercice de leur profession et leur vie privée**. Nous nous engageons à nous battre pour le respect des médecins par exemple par l'organisation harmonieuse des gardes, par l'instauration de pension décente, par un plus grand respect de la réglementation sur le temps de travail pour les médecins en formation.

■ PROTECTION

Nous nous engageons à défendre le droit de tous les médecins à une **assurance professionnelle** (accident ou maladie) ainsi qu'à une assurance en responsabilité civile dont les conditions et les tarifs restent acceptables. Nous nous battons pour la **sécurisation** des cabinets privés.

■ QUALITÉ

Nous voulons une médecine accessible où le patient pourra croire que son médecin agit dans son seul intérêt et pas dans l'intérêt du budget du Ministre des Affaires sociales. Nous sommes néanmoins convaincus que cette **liberté thérapeutique** doit être assortie d'une **responsabilité** basée sur les bonnes pratiques acceptées par la profession. C'est pourquoi nous avons été à l'origine de l'accréditation et de la concertation médico-pharmaceutique.

■ SIMPLIFICATION

Nous exigeons la suppression des mesures administratives injustifiées, la simplification de celles qui sont indispensables et une rémunération équitable pour cette charge de travail.

Retrouvez l'ensemble de notre programme de manière détaillée sur notre site www.electionsmédicales.be

La revalorisation, pour l'ABSyM, ce n'est pas un slogan ! Ce sont des résultats !

Dans un contexte où le monde politique et des partenaires sociaux tentent sans cesse de restreindre le budget des soins de santé, l'ABSyM a été le seul syndicat à se battre pour que le budget des soins de santé bénéficie d'une norme de progression annuelle de 4,5 %. Sans cette norme de croissance, pas de revalorisation possible !

Lors du dernier accord médico-mutualiste, l'adaptation des honoraires à l'évolution du coût de la vie a pu être assurée par une indexation automatique. Et au-delà de cette indexation, nous avons pu dégager, sur le seul dernier accord 2009-2010, une masse de 131 millions d'euros réservée à la revalorisation des honoraires, des généralistes et des spécialistes.

Quelques résultats concrets :

■ LES SPECIALISTES

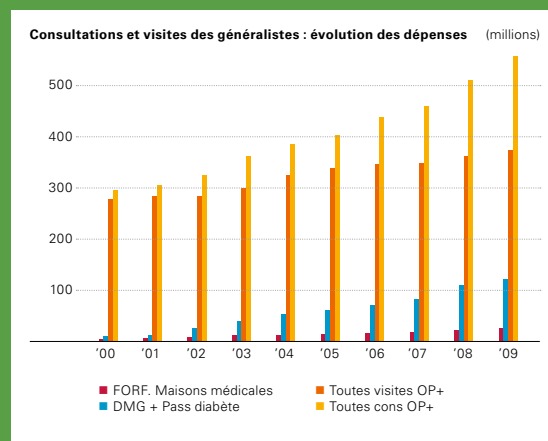
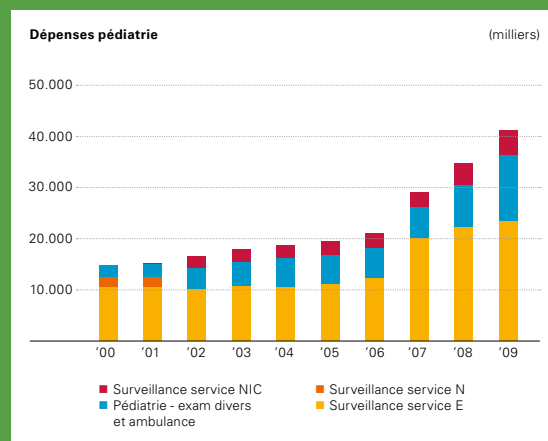
Les disciplines qui connaissent une part limitée de prestations techniques ont bénéficié lors des trois derniers accords médico-mutualistes d'une revalorisation importante (voir l'ensemble de l'analyse par spécialité sur notre site internet). Voyez par exemple dans le graphique ci-contre, le budget total de la pédiatrie qui a pratiquement doublé entre 2005 et 2009 et cela, grâce aux revendications de l'ABSyM. Citons également l'augmentation substantielle des honoraires de surveillance en psychiatrie (15 % de revalorisation en service A et 20 % en service K), en gériatrie (avec notamment la gériatrie de liaison), la révision de la nomenclature en chirurgie thoracique, abdominale, gynécologique, en soins intensifs. L'oncologie bénéficie également de la revalorisation des commissions oncologiques multidisciplinaires, d'honoraires de longues consultations et sa revalorisation se poursuivra dans le cadre du Plan Cancer.

■ LA MÉDECINE GÉNÉRALE

Les suppléments « hors heure ouvrable », les honoraires de disponibilité, les honoraires d'aide à la pratique sont des acquis de l'ABSyM. Les médecins ne pourraient en profiter dans un système où, comme le voudraient certains, les honoraires seraient fixés par le gouvernement et non plus par le biais de la négociation entre les médecins et les mutuelles. Le budget

des dépenses pour les médecins généralistes est passé de 450 millions en 2006 à près de 600 millions en 2009 (voir graphique) et ce, sans compter les honoraires forfaitaires d'aide à la pratique (Impulseo, informatisation, etc.)

Ces augmentations ont été obtenues par l'ABSyM, grâce à sa majorité de 8/12èmes des sièges en Commission Nationale Médico-Mutualiste. Cette majorité et cette efficacité ne doivent pas être remises en cause par l'éparpillement des voix.



Pour retrouver l'analyse complète des évolutions de la revalorisation par discipline, consultez notre site www.electionsmedicales.be

Notre expérience, votre avenir

Bien sûr, il reste du travail à faire ! Et L'ABSyM est prêt à relever le défi de la médecine de demain. Fort de notre professionnalisme, de notre efficacité, de notre expérience, nous voulons continuer à défendre cette belle profession qui est la nôtre. Aidez-nous à réaliser cela !

Entre le 3 et le 17 juin, votez ABSyM ! Votez 1 !

Dr Marc Moens

Président de l'ABSyM

Dr Roland Lemye

Président sortant de l'ABSyM
Président de la Chambre Syndicale des Médecins
des Provinces de Hainaut, Namur et Brabant Wallon

Dr Jacques de Toeuf

Président de la Chambre Syndicale des Médecins
de l'Agglomération Bruxelloise

Dr Yves Louis

Président de la Chambre Syndicale des Médecins des
Provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale

Dr Michel Masson

Président de la Chambre Syndicale des Médecins
des Provinces de Liège et de Luxembourg

Dr Rudi Van Driessche

Président de la Chambre Syndicale des Médecins des
Provinces d'Anvers, du Limbourg et du Brabant flamand

ELECTIONS EN PRATIQUE

Quand ?

Entre le 3 et le 17 juin 2010, vous aurez l'occasion de faire entendre votre voix dans l'enjeu majeur que seront les élections syndicales médicales.

Comment ?

Dès que vous aurez reçu votre bulletin de vote personnel, envoyé par l'INAMI en envoi recommandé, vous disposez de deux solutions :

1. renvoyer le bulletin de vote par envoi postal simple : Il vous suffit de glisser le bulletin de vote coché en noir ou en bleu, dans l'enveloppe prépayée sans y ajouter aucune inscription ou cachet. Une inscription quelconque sur l'enveloppe rendrait nul votre vote.

2. voter via l'application sécurisée du site internet de l'INAMI **www.inami.fgov.be** :
 - soit à l'aide du code personnel et unique qui vous sera fourni dans l'envoi recommandé de l'INAMI,
 - soit à l'aide de votre carte d'identité électronique

Certains hôpitaux en collaboration avec l'ABSyM mettront à votre disposition un bureau de vote (vote électronique à votre disposition). Renseignez-vous dans votre institution.

Plus d'informations

- Soit sur notre site internet spécial élections **www.electionsmedicales.be**
- Soit via les helpdesk qui seront mis à votre disposition par l'INAMI entre le 3 et le 17 juin